

PV Assemblée générale ordinaire de l'UNIPAAR SAISON 2024/2025

En visioconférence, le 9 décembre 2025.

Début de l'assemblée générale : 18h00

Personnes présentes ou représentées : Jean-Charles CISTACQ, Valérie VISCHI-SERRAZ, Stéphane DUBERGER, Guillaume GOUZE, Jean-Luc LOIGNON, Séverine HEREA, Céline DUCOS, Rémy LOUIS, Jean-Loup HADJADJ, Richard MARTIN, Isabelle BUGAT (représentée par Jean-Charles CISTACQ), Mathieu BLIN (représenté par Céline DUCOS) Arnaud KERJEAN (représenté par Céline DUCOS), Sophie ARNAUD (représentée par Valérie VISCHI-SERRAZ), Julie HUCHET (représentée par Guillaume GOUZE), Eric LE DOEUIL (représenté par Guillaume GOUZE), Yves-Marie FEVE (représenté par Jean-Charles CISTACQ), Cédric ROUHAUD (représenté par Valérie VISCHI-SERRAZ), Nathalie CABANNES (représentée par Stéphane DUBERGER).

Salarié présent : Alex GERBAUD (sans droit de vote, ni possibilité de porter un pouvoir).

I. Approbation du PV de l'Assemblée générale ordinaire du 9 octobre 2024

Le PV de l'Assemblée Générale ordinaire de la saison 2023/2024 en date du 9 octobre 2024, ayant été envoyé à tous les adhérents à jour de leur cotisation, en même temps que les documents préparatoires à cette Assemblée Générale ordinaire, le PV est directement soumis au vote.

Décision de l'Assemblée générale			
Vote POUR	Vote CONTRE	ABSTENTION	Total des votes
19	0	0	19

Le PV de l'Assemblée Générale du 9 octobre 2024 a été adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

II. Présentation du rapport moral

Jean-Charles CISTACQ, Président de l'UNIPAAR fait lecture de son rapport moral.

L'UNIPAAR, regroupement représentant les salariés administratifs et assimilés du rugby, existe depuis 2017.

Le 9 octobre 2024, une Assemblée générale extraordinaire a été convoqué afin d'élire les nouveaux membres du Comité directeur qui se compose comme suit : Thomas Bianchin, Mathieu Blin, Isabelle Bugat, Jean-Charles Cistacq, Stéphane Duberger, Céline Ducos, Yves-Marie Fève, Guillaume Gouze, Jean-Luc Loignon, Valérie Vischi-Serraz.

Le Comité directeur s'est réuni le 16 octobre 2024 et a élu en son sein, et à l'unanimité des membres présents, les membre du Bureau :

- Président : Jean-Charles Cistacq ;
- Vice-Président : Mathieu Blin ;
- Secrétaire général : Guillaume Gouze ;
- Secrétaire générale adjointe : Valérie Vischi-Serraz ;
- Trésorier : Stéphane Duberger.

1. Adhésions

Le montant de l'adhésion pour la saison 2024/2025 était le suivant. Il vous est proposé de ne pas augmenter les montants mentionnés ci-dessous pour la saison 2025/2026.

Statut	Adhésion 2023/2024	Coût réel (après déduction fiscale)
Cadre	120 €	40,80 €
Non-cadre	60 €	20,40 €

Au 30 juin 2025, l'UNIPAAR a enregistré 105 adhésions, à savoir :

- **38** (39 en 23/24) salariés « cadre », **67** (56 en 23/24) salariés « non-cadre » ;
- **61** femmes (contre 55 en 23/24), **44** hommes (contre 40 en 23/24) ;
- **68** salariés de club professionnels, **5** salariés de clubs amateurs, **3** salariés de CDF ou association support, **12** salariés de ligue régionale, **17** salariés d'institutions nationales (FFR, LNR, syndicats).

Au 30 juin 2024, l'UNIPAAR avait enregistré 95 adhésions. L'UNIPAAR voit son nombre d'adhésions légèrement augmenter, notamment au niveau des clubs professionnels (+24 adhésions de salariés de clubs professionnels au détriment des Ligues régionales et des Institutions nationales), du fait des deux tournées clubs organisées sur la période. Pour information, sur cette saison, 1 salarié est parti en retraite, et 8 ont quitté la discipline.

2. Relations institutionnelles

Pour rappel, l'UNIPAAR été liée par deux conventions prenant fin au 30 juin 2025, l'une avec la Fédération Française de Rugby, l'autre avec la Ligue Nationale de Rugby.

Ces deux conventions ont été renouvelées.

Pour 3 saisons pour celle avec la **FFR** avec :

- Subventions de 20 000€ en 2025/2026, 15 000€ en 2026/2027 et 10 000€ en 2027/2028. Nous avons demandé d'inscrire dans la convention, une clause de revoyure quant au montant de la subvention prévu pour 2027/2028, à la fin de la saison 2026/2027 ;
- Réalisation de la 3^{ème} étude Emploi, Rémunération et Bien-être au travail des salariés administratifs et assimilés du Rugby ;
- Participation tous les ans au Congrès annuel de la FFR via la tenue d'un stand ;
- Invitation de l'UNIPAAR à l'Assemblée générale de la FFR ;
- Ouvrir la discussion sur une entrée de l'UNIPAAR au Comité directeur de la FFR.

Pour 2 saisons pour celle avec la **LNR** :

- Le maintien de la part fixe de la subvention, à savoir 40 000€ par saison. L'abaissement du seuil de déclenchement de 20% à 10% pour la part variable de la subvention, puis des paliers de 5%. Chaque palier atteint donnera droit à 7 500€ de subvention supplémentaire ;
- Inclusion de l'UNIPAAR à la Nuit du Rugby : logo et intervention sur scène en amont du show télévisé, comme TECH XV, PROVALE et l'UCPR ;
- Participation au prochain plan stratégique ;
- Travailler sur les risques psycho-sociaux des administratifs et assimilés ;
- Mise à disposition de locaux au siège de la LNR sur demande.

Cette saison, nous a également permis de nouer un partenariat avec l'APARE – Association des Présidents d'Association du Rugby de l'Elite – qui s'est formalisé en mars dernier par une présentation de notre Mouvement au Comité directeur de l'entité, et un courrier co-signé par les co-Présidents de l'APARE (Jean-Louis DELON et Gérard TUGAS) et le Président de l'UNIPAAR à destination de leurs membres.

Est à noter également une première prise de contact avec l'UCRAF et un futur partenariat entre nos deux structures avec pour double objectif :

- Apporter un accompagnement à ses salariés, souvent isolés dans leur structure employeur ;
- Renforcer notre présence dans le rugby amateur.

Lors de cette saison, nous avons également intensifié nos liens et nos travaux avec l'UCPR et ce sur différents plans :

- Des points d'échanges réguliers entre nos structures ;
- Un soutien de notre demande de siéger au Comité directeur de la LNR ;
- Une volonté de travail commun sur des sujets structurants (ex : temps de récupération).

3. Développement du réseau et tournées des structures

Comme chaque saison, nous avons repris notre tournée des structures rugby. Cette saison nous nous sommes rendus dans les institutions et clubs suivants : Biarritz Olympique, Fédération Française de Rugby, Section Paloise, Union Bordeaux-Bègles, Stade Montois Rugby, SU Agen Lot et Garonne, Colomiers Rugby, Stade Toulousain, US Montauban SAPIAC, US DAX, US Carcassonne, USAP, AS Béziers Hérault, Aviron Bayonnais soit un total de 14 structures.

Nous avons également organisé, en visioconférence, une réunion de présentation du mouvement avec les salariés de RC Massy Essonne, RC Suresnes et du Rouen Normandie Rugby.

Lors de la saison 2025/2026, est prévu (et a été réalisé à la date de cette AG), des visites ou visioconférence à la FFR, la LNR, le Stade Toulousain, Provale, et la Ligue régionale Occitanie. D'autres structures seront au programme avec notamment une tournée dans le Sud-Est et l'Est de la France.

4. Accompagnement des adhérents

- Accompagnement juridique et social :

L'UNIPAAR a été sollicité sur 112 dossiers (contre 125 en 2023/2024) représentant plus de 70h d'accompagnement, tout au long de la saison sur des sujets tels :

- o L'application du contrat de travail (ancienneté, salaire, congés) ;
- o Le rôle de l'élu CSE (fonction, renouvellement, consultations obligatoires du CSE, etc...);
- o La rupture conventionnelle (procédure) ;
- o Le licenciement économique (procédure) ;
- o L'exécution des heures supplémentaires ;
- o La mise en place du forfait jours ;
- o Relecture de projets de contrat et avenant au contrat de travail ;
- o Heures de récupération ;
- o Organisation du télétravail ;
- o Etc...

- Formation continue

Comme depuis la saison 2021/2022, l'UNIPAAR a organisé en mars 2025 un Forum formation à l'UCPA Sport Station à Bordeaux. Cette formation a été confié à Romain Musart, formateur, et portait sur la prise de parole en public. 8 adhérents ont pu y prendre part.

En complément de ces formations en physique sur 2 jours, a été mis en place un format plus souple, en webinaire, dénommé UNIPAARTAGE.

Format : 1h30 avec un intervenant extérieur pris en charge par le Mouvement, un mardi ou jeudi à 14h.

Le premier a été organisé en mai avec comme intervenant Antoine Merceur, spécialiste de la Stratégie d'achats des professionnels.

D'autres ont été organisés sur ce début de saison 2025/2026, et se poursuivront sur les saisons à venir.

5. Communication

En début de saison 2024/2025 (juin 2024 à mi-octobre 2024), l'UNIPAAR a travaillé avec une consultante freelance, Marine Gallego pour la remise à jour du site interne, l'amélioration du référencement sur les réseaux sociaux, et la création de contenu, notamment sur LinkedIn.

Une apprentie, Chloé Védrine, a été recrutée fin septembre 2024 pour justement assurer, entre autres missions, la continuité de ce qui a été travaillé avec Marine. Ainsi, LinkedIn a été considérablement investi par l'UNIPAAR et est notre principal canal de communication grand public.

Bilan :

- Taux de croissance de 49% du nombre d'abonnés (+ 396 abonnés) ;
- Un taux d'engagement encourageant et en augmentation.

Comme les saisons passées, nous poursuivons notre travail sur le développement de notre communication, qu'elle soit interne et externe.

6. Etudes

- Recensement des salariés administratifs et assimilés du rugby : nous poursuivons comme chaque année notre recensement au sein des différentes structures rugby. Nous constatons sur la saison 2024/2025 un début de décroissance du nombre de salariés autour de 1 517, réparti comme suit : environ 60% salariés de clubs professionnels, 40% au niveau des institutions nationales et leurs organes déconcentrés, et salariés relevant des championnats fédéraux.
- Lors de la saison 2020/2021, l'UNIPAAR avait mené sa première étude « Rémunération et Emploi » dans le rugby, récoltant environ 120 réponses. À la suite du conventionnement avec la FFR à partir de la saison 2022/2023, il a été déterminé que l'UNIPAAR ferait une nouvelle édition de cette étude. La saison 2023/2024 a permis à l'UNIPAAR de faire vivre cette étude et d'inviter les différentes parties prenantes à prendre en considération l'état à un instant T des salariés administratifs et assimilés dans le rugby français. Au terme de la saison 2023/2024.

Lors de la saison 2024/2025, l'UNIPAAR sur invitation de l'UCPR est intervenu en septembre 2024 sur le Premier Séminaire des DG de clubs professionnels pour leur présenter les résultats de cette étude dans sa version clubs professionnels.

Cette saison, nous avons formé un groupe de travail afin de préparer la 3^{ème} édition de cette étude dorénavant nommée « Emploi, Rémunération et Bien-être au travail ». Ce choix marque la volonté de notre Mouvement d'associer l'ensemble des parties prenantes du rugby français. Il est composé de représentants de la FFR, de la LNR, des Ligues régionales, des clubs de PROD2 et TOP14, et de l'APARE. Le questionnaire a été considérablement enrichi avec de nouveaux paramètres dont le genre, la domiciliation géographique de l'employeur, l'ajout de tranches de rémunération pour plus de précisions et de nouveaux choix de catégories de métiers, mais aussi une partie bien-être plus complète dont la prise en compte du cadre formel et réglementaire, et le ressenti des salariés. L'étude a été diffusée à partir d'avril 2025, pour une clôture sur la saison actuelle au 30 septembre 2025. Nous sommes actuellement en phase d'exploitation et de présentation des premiers résultats à nos partenaires.

7. Comité Social et Economique (CSE)

L'UNIPAAR a continué à participer aux réunions de négociation du protocole préélectoral des élections des représentants du personnel, en collaboration avec TechXV.

- **Mise en place, renouvellement ou élections partielles des CSE 2024/2025**

Lors de cette saison, des élections ont eu lieu dans 18 structures : Aviron Bayonnais, Biarritz Olympique, SO Chambéry, CS Bourgoin-Jallieu, Ligue Grand Est Rugby, Ligue Hauts-de-France, Ligue Ile-de-France, LOU Rugby Association, Section Paloise, Vienne Rugby, et Valence-Romans Drôme Rugby.

Un total de 11 élections (contre 18 sur la saison 2023/2024) sur toute la saison. Une forte activité et du temps mobilisé pour préparer les négociations, négocier, trouver des candidats, etc...

Nous déposons systématiquement des listes communes CFDT – TechXV – UNIPAAR dès lors que nous avons des candidats à présenter.

Nous restons en veille avec TechXV au sujet des non-renouvellement des CSE dans les délais légaux et sur celui des structures dépassant le nombre de 7 emplois équivalent temps plein sur un an, seuil à partir duquel la mise en place d'un CSE est obligatoire.

- **Bilan des listes UNIPAAR TECH XV**

UNIPAAR et TECH XV ont construit un réseau des élus CSE. A ce jour, ce réseau se compose de plus de 60 salariés, dont la plus grande majorité travaille sur des fonctions supports.

- **Conseil aux CSE**

Le rôle de l'UNIPAAR est d'accompagner les élus CSE. Nous avons notamment pu donner des avis sur des projets de règlement intérieur de CSE, projets d'accords, proposer des dispositifs d'Etat pour limiter l'impact de l'inflation, etc.

UNIPAAR et TECH XV adressent fréquemment des informations importantes aux élus CSE, relatives au rôle du CSE, à son financement, aux négociations, etc.

Par ailleurs, TechXV et UNIPAAR organisent tous les deux mois une visioconférence de veille législative et conventionnelle, à destination de tous les élu(e)s CSE adhérents à l'une des deux structures, afin de les tenir informer de l'actualité.

Ces moments permettent :

- De renforcer le lien entre élu(e)s et d'échanger entre eux sur différents sujets ;
- Former et accompagner les élu(e)s tout au long de leur mandat ;
- Que les élu(e)s nous fassent remonter leurs interrogations et besoins.

Cependant, nous notons une très faible participation à ces réunions. Il a été décidé de poursuivre les visioconférences jusqu'à la fin de saison 2025/2026. Un bilan sera effectué et une décision sera prise sur l'avenir et les possibles évolutions de ce dispositif.

Le rapport moral de la saison 2024/2025 est soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale.
--

Décision de l'Assemblée générale			
Vote POUR	Vote CONTRE	ABSTENTION	Total des votes
19	0	0	19

Le rapport moral a été approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

III. Présentation du rapport financier

Stéphane DUBERGER, Trésorier de l'UNIPAAR fait lecture de son rapport financier pour la saison 2024/2025.

La révision de la comptabilité est confiée au Cabinet Accord Sport qui établit les comptes annuels.

Au 30 juin 2025, l'UNIPAAR a enregistré **105 adhésions** (+ 300 adhérents uniques depuis la création de l'UNIPAAR en juillet 2017).

Notre regroupement présente un **résultat positif de 32 601,69 € au 30 juin 2025**, correspondant à la différence entre nos recettes et nos dépenses.

- **Les produits d'exploitation s'établissent comme suit : 118 500,13 €, contre 89 090,91 € pour la saison 2023/2024 :**

Produits d'exploitation	2024/2025	2023/2024	2022/2023	2021/2022
Subvention LNR	40 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €	30 000,00 €
Subvention FFR	40 000,00 €	40 000,00 €	20 000,00 €	0 €
Subvention CFDT	20 965,54 €	1 470,00 €	0 €	16 204,29 €
Adhésions	8 080,00 €	7 620,00 €	10 330,00 €	7 350,00 €
Etat (aide apprentissage)	4 500,00 €	0 €	0 €	1 333,40 €
Reprise sur amortissement, transfert de charges	4 953,84 €	0 €	0 €	0 €
Produits divers de gestion courante	0,75 €	0,91 €	0,68 €	527,73 €

- **Les charges d'exploitation s'élèvent à 85 898,44 € cette saison, contre 53 277,93 € pour la saison 2023/2024 :**

Charges d'exploitation	2024/2025	2023/2024	2022/2023	2021/2022
Fournitures administratives	1 790,85 €	194,85 €	165,14 €	288,09 €
Location mobilières et immobilières	1 960,24 €	1 921,43 €	1 608,82 €	2 033,70 €
Maintenance site Internet	841,91 €	430,95 €	295,75 €	271,19 €
Assurances multirisques RC/RP	906,43 €	909,81 €	999,29 €	887,88 €
Honoraires avocats	2 820,00 €	5 262,80 €	2 380,00 €	3 380 €
Honoraires comptables	1 830,72 €	1 488,00 €	1 848,00 €	1 570,65 €
Publicité/Relation publique	647,70 €	1 161,26 €	0 €	1 225,00 €
Frais déplacement adm	3 990,78 €	840,01 €	3 049,93 €	10 919,44 €
Frais déplacement salariés	5 321,24 €	4 600,69 €	3 449,50 €	1 583,96 €
Affranchissements et téléphone	1 876,77 €	371,51 €	384,72 €	477,07 €
Services bancaires	195,75 €	228,95 €	158,10 €	349,20 €
Salaires	41 006,18 €	26 993,50 €	19 672,31 €	19 436,02 €
Congés payés	1 012,82 €	-27,18 €	1 182,25 €	-268,00 €
Charges sociales et fiscales	9 139,11 €	6 651,71 €	3 042,71 €	3 554,82 €
Impôts et taxes, versements assimilés	502,02 €	515,54 €	240,29 €	208,71 €
Charges diverses	20,38 €	0 €	0,14 €	291,54 €
Outil de visioconférence	154,80 €	154,80 €	154,80 €	154,80 €
Cotisations	1 575,01 €	1 410,00 €	3 390,00 €	0 €
Mission	3 522,14 €	0 €	795,60 €	0 €
Dotations amortissement	433,00 €	167,30 €	0 €	0 €

Observations :

Pour la saison 2024/2025, le **résultat d'exploitation s'élève à 32 601,69 €.**

- La forte augmentation des **recettes** est principalement dû à :
 - o La subrogation de rémunération part la CFDT : 15 965 54 € ;
 - o La subvention exceptionnelle de la F3C CFDT : 5 000€.

- Des **dépenses** maîtrisées tout en augmentant notre activité. Il est à noter :
 - o Salaires :
 - Embauche d'une salariée en alternance
 - o Poursuite de l'internalisation d'une partie des dossiers juridiques. Nous avons limité le recours à nos deux cabinets d'avocats et nous revenons à un niveau de prise en charge dans la moyenne.
 - o Augmentation de l'enveloppe consacrée aux fournitures administratives : achat d'un micro-cravate, diverses fournitures et matériels pour l'arrivée de notre alternante.
 - o « Mission » : remboursement des frais de transports des participants au Forum formation, ceux du formateur, l'hôtel, la restauration, ainsi qu'un déjeuner avec l'intervenant extérieur qui nous a accompagné pour l'appui-conseil RSE.

La trésorerie du syndicat fait apparaître un solde de **156 627.10 € au 30 juin 2025** (contre 118 352,05 € au 30 juin 2024).

Les comptes annuels 2024/2025 sont soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale.

Décision de l'Assemblée Générale			
Vote POUR	Vote CONTRE	ABSTENTION	Total des votes
19	0	0	19

Le rapport financier a été approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Proposition d'affectation :

Stéphane DUBERGER propose d'affecter le résultat de l'exercice de la manière suivante :

Origine :

Report à nouveau antérieur → 116 466,02 €

Bénéfice de l'exercice 2024/2025 → 32 601,69 €

Affectation :

Au compte « Report à nouveau » : 32 601,69 €

Lequel s'élèvera à 149 067,71 €.

L'affectation du résultat de la saison 2024/2025 au compte « report à nouveau » est soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale.

Décision de l'Assemblée Générale			
Vote POUR	Vote CONTRE	ABSTENTION	Total des votes
19	0	0	19

L'affectation du résultat de l'exercice 2024/2025 au compte « report à nouveau » a été approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Présentation Budget Prévisionnel 2024/2025

Nous vous présentons le budget prévisionnel pour la saison 2025/2026 à la baisse de 21 000 € :

- Les recettes estimées sont de **91 000 €**, réparties comme suit :

Subvention LNR	40 000 €
Subvention FFR	20 000 €
Adhésions	10 000 €
CFDT	15 000 €
AFDAS apprentissage	6 000 €
TOTAL	91 000 €

A noter que les conventions, respectivement avec la Ligue Nationale de Rugby, et la Fédération Française de Rugby ont été renouvelées lors de la saison 2024/2025.

La LNR poursuit son engagement minimal à hauteur de 40 000 € par saison sportive, assortie de tranches additionnelles (7 500€ par tranche de 5% à partir de 10%) en fonction de notre taux de syndicalisation dans le secteur professionnel. La convention court sur 2 ans, soit jusqu'au 30 juin 2027.

La FFR, du fait de sa situation économique, diminue son accompagnement financier pour les saisons futures, à savoir :

- 20 000 € pour la saison 2025/2026 ;
- 15 000 € pour la saison 2026/2027 ;
- 10 000 € pour la saison 2027/2028.

A noter que la convention avec la Fédération court sur 3 saisons, soit un terme au 30 juin 2028. Cette dernière contient une clause de revoyure au bout de la 2nde saison d'application de la convention, afin de réévaluer le montant de la subvention 2027/2028 en fonction de la situation financière de la FFR.

- Les dépenses s'élèveraient à **91 000 €**, concernant notamment :

Salaires chargés des salariés l'UNIPAAR	45 000 €
Honoraires avocat	5 000 €
Honoraires cabinet comptable	2 000 €
Déplacements salariés (transport, restauration, hôtel)	11 000 €
Déplacements administrateurs (transport, restauration, hôtel)	4 000 €
Forums formations	4 000 €
Abonnements (téléphone, outil de visioconférence...)	1 000 €
Renouvellement téléphone professionnel	1 000 €
Maintenance annuelle site internet	300 €
Prestataire communication	2 000 €
Locaux	3 000 €
Assurances (RC, RD, ordinateur)	1 000 €
Fournitures administratives et impressions	1 000 €
Frais bancaire	300 €
Impôts et taxes	600 €
Besoin en fonds de roulement	9 800 €
TOTAL	91 000€

Les perspectives de la saison et le budget prévisionnel 2025/2026 sont soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale.

Décision de l'Assemblée Générale			
Vote POUR	Vote CONTRE	ABSTENTION	Total des votes
19	0	0	19

Le budget prévisionnel pour la saison 2025/2026 a été approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Questions diverses.

FIN : 19h10